Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 26 juillet 2016 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian Brunier, maire,

Présents: BERNARD Michel, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, BROSSARD Anne, LEGROS Catherine, ROUFFIGNAC Mickaël, RUESCAS Flora, ROUILLON Laurent, CHARPENTIER Marc, FENIOUX Marjorie, LOUIS Joël, SALACRUCH Françoise, PORTMANN Christiane.

Absents excusés : HERAUT Patrick (pouvoir à BRUNIER Christian), DESFOUGERES Christine (pouvoir à LEGROS Catherine), PINEAU Nathalie (pouvoir à ROUFFIGNAC Mickaël).

Absents: PENIN Benjamin, ROBLIN Benoît.

Secrétaire de séance : ROUFFIGNAC Mickaël.

Date de convocation: 18 juillet 2016

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la réunion du 4 juillet 2016 est approuvé.

Décision modificative. Protection des locaux associatifs

Monsieur le Maire informe que des travaux supplémentaires doivent être réalisés pour la protection des locaux associatifs. Les crédits n'étant pas suffisamment prévus, il propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Dépenses

Op ° 470 Art. 2181 470 €

Recettes

021 Virement section fonctionnement 470 €

Section de fonctionnement

Dépenses

022 Dépenses imprévues - 470 € 023 Virement à section d'investissement 470 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

• Accepte la décision modificative proposée.

Marché public relatif aux travaux de viabilisation du lotissement communal « les Cigognes ». Mission Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER)

Vu la délibération du Conseil Municipal du Thou en date du 23 octobre 2014 donnant accord pour la création d'un lotissement communal et autorisant Monsieur le Maire à engager les démarches préalables au projet ; Vu la délibération du Conseil Municipal du Thou en date du 26 juillet 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la viabilisation du lotissement communal « les Cigognes » ;

Vu le permis d'aménager n° PA 017 447 16 A0001 accordé le 24 juin 2016 ;

Considérant l'avis technique du SDEER en date du 13 juin 2016 :

Vu le courrier du SDEER en date du 12 juillet 2016 indiquant les possibilités de prise en charge de certains travaux par ce syndicat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

• Demande l'intervention du SDEER pour la desserte en énergie électrique et éclairage public du lotissement communal « les Cigognes ».

Marché public relatif aux travaux de viabilisation du lotissement communal « les Cigognes ». Délibération autorisant le maire à signer le marché

Vu le Code des marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le Maire applique les décisions du Conseil Municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le rapport de la commission « marchés à procédure adaptée » en date du 22 juillet 2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

• D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

Lot 1 Terrassement voirie assainissement

COLAS LA ROCHELLE (17) Montant HT : 263 696.25 € Montant TTC : 316 435.50 €

Lot 2 Réseaux divers

COLAS LA ROCHELLE (17) Montant HT : 28 483.75 € Montant TTC : 34 180.50 €

Lot 3 Espaces verts

GIRODOS BALAND St GEORGRES DU BOIS (17)

Montant HT : 9 060.80 € Montant TTC : 10 872.96 €

TOTAL marché

Montant HT : 301 240.80 € Montant TTC : 361 488.96 €

Il est précisé que les lots 1 et 2 feront l'objet d'un seul acte d'engagement.

• D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant les avenants et leur signature. Les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe « lotissement communal » 2016.

Comptes rendus des commissions

Voirie

Les travaux de la rue des 60 journaux sont achevés. Ceux du chemin de la Roue commenceront début septembre.

Informations diverses

Tour du Poitou-Charentes

Prévoir une réunion avec les signaleurs.

Communauté de communes Aunis Sud

Schéma de mutualisation en cours d'élaboration.

Mise en place d'un groupement de commandes.

Le Pays d'Aunis sera dissout le 31 décembre 2016.